

Communiqué des sociétés

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 5 mars 1992 – RC : B 19313 1999

Siège social:17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Tunisie Sicav informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni en date du 21 décembre 2007, a apporté une modification au niveau de son règlement intérieur. Cette modification concerne les frais de gestion qui passent de 1% TTC à 1% HT.

En application des articles 86 et 87 du règlement relatif aux OPCVM, les souscripteurs peuvent à tout moment demander sans frais le rachat de tout ou partie de leurs actions. Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire.

Aucune décision contraire ne peut leur être opposée pendant les trois mois qui suivent la date de la présente annonce.

Cette décision entrera en vigueur le Mardi 15 Avril 2008.